

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23-2020-09-30-002 DU 30 SEPTEMBRE 2020
ÉTABLISSANT LA LISTE DES CANDIDATS AU PREMIER TOUR
DE L'ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE COMPLÉMENTAIRE DE GARTEMPE
DES 18 ET 25 OCTOBRE 2020

La préfète de la Creuse,

VU le code électoral, et notamment son article L. 258 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-8 et L. 2122-14 ;

VU le décès de M. Jean-Claude ROUET, Maire de Gartempe, survenu le 2 août 2020 ;

Considérant que, par ces circonstances, le conseil municipal doit être complété avant de procéder à la réélection d'un nouveau maire ;

VU l'arrêté préfectoral n°23-2020-08-18-002 du 18 août 2020 portant convocation des électrices et des électeurs de la commune de Gartempe ;

CONSIDÉRANT la liste des candidats déposée pour le 1^{er} et le 2^{ème} tours, à la préfecture de la Creuse, les mardi 29 et mercredi 30 septembre 2020, de 9h à 17h ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la Creuse ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : La liste des candidats admis à se présenter au premier tour de scrutin du dimanche 18 octobre 2020 et éventuellement au second tour, le dimanche 25 octobre 2020 pour l'élection municipale partielle complémentaire dans la commune de Gartempe, est la suivante :

- M. Christophe ROUET.

ARTICLE 2 : M. le secrétaire général de la Préfecture de la Creuse et Monsieur le maire par intérim de la commune de Gartempe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Creuse et qui sera affiché aux emplacements habituellement réservés à cet effet sur la commune.

Fait à Guéret, le 30 septembre 2020

La Préfète,

Signé : Virginie DARPHEUILLE